

Unis à la préservation de ce Traité. Nous connaissons tous assez bien l'historique des réclamations indirectes ou connexes et nous avons tous été témoins du désir sincère des peuples et des hommes d'État des deux pays qui ne voulaient pas que ces réclamations malvenues puissent mener à la rupture des négociations du Traité. Nous avons vu l'anxiété éprouvée par le gouvernement de l'Angleterre lorsqu'il a refusé catégoriquement d'admettre que ces réclamations puissent être étudiées par le tribunal de Genève afin d'en arriver à une entente quelconque permettant de les retirer sans porter atteinte à la sensibilité du peuple américain. Nous fûmes aussi témoins de la patience manifestée par l'opposition en Angleterre pendant toute la durée des négociations qui nous semblent maintenant aller vers une issue satisfaisante. Toutes les parties ont agi avec calme et patience et il y a eu sacrifice d'un certain orgueil national des deux côtés. Sans doute qu'il a été très difficile pour les États-Unis de reculer au niveau des dommages et intérêts qu'ils réclamaient et, donc, on peut dire que ces nations ont consenti, chacune, des sacrifices à seule fin que soit préservé ce Traité; quant à la voie empruntée par la Grande-Bretagne, je crois qu'il ne fait aucun doute qu'elle est la conséquence de sa situation sur ce continent. Je suis sûr que cette Chambre comprend tout à fait l'importance des intérêts en jeu au niveau d'un règlement satisfaisant de tous les différends existant entre les États-Unis et l'Angleterre, et j'ose espérer que les sénateurs seront unanimement d'accord pour adopter le bill dont je sollicite maintenant l'honneur de le présenter en deuxième lecture.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST : Je me dois tout d'abord de dire que je me sens plutôt gêné d'avoir à me lever ici en cette Chambre pour parler d'une question qui a déjà fait l'objet de longs débats, mais je crois que nous ne devrions pas laisser passer l'occasion d'exprimer notre avis sur un sujet si important. Je regrette de ne pouvoir accepter l'avis exprimé par l'hon. ministre des Postes. Je suis d'accord avec lui pour dire que nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous assurer d'une paix honorable et durable entre les deux grandes nations qui auraient pu se retrouver en état de guerre à cause de l'incident de l'*Alabama*. Je n'irai cependant pas jusqu'à dire que la guerre serait inévitable, si les parties du Traité concernant les pêcheries étaient omises. Si c'était le cas, aucun Canadien n'hésiterait à consentir à cette partie du Traité. À mon avis, celle-ci n'empêche pas que soit trouvée une solution pacifique à d'autres problèmes qui existent entre ces deux grandes puissances qui sont parties au Traité. Le véritable enjeu ne venait pas de nous : il est né de la seule politique adoptée en Angleterre à l'époque de la guerre civile américaine. Le peuple américain s'est senti extrêmement lésé par les dépradations de l'*Alabama* et d'autres croiseurs. On s'est moqué d'eux lorsqu'ils ont demandé réparation, mais subséquemment, on s'est mis d'accord sur le Traité Johnson. À l'époque, il ne fut même pas question des pêcheries. Lorsque le Traité Johnson a été conclu et, rappelons-nous, dénoncé par la suite par les États-Unis, ils croyaient qu'ils pourraient régler l'affaire sans en saisir notre pays en disant : « Vous aurez voix au chapitre dans ce Traité,

vous nous concéderez vos droits sur la navigation dans le Saint-Laurent ». Subséquemment, demande a été faite par notre gouvernement pour assurer la protection de nos pêcheries et l'indemnisation pour les pertes que nous avons subies lors des incursions des Fenians. Quand le ministre des Postes est allé accomplir cette mission, il a dû sentir qu'il ne recevait pas le traitement dû à un ministre de la Couronne. Les réponses de Lord Kimberly ont certainement été servies avec une dureté que notre pays ne méritait pas. Nous avons cependant dû nous incliner et proposer au gouvernement de Washington de reprendre les négociations qui avaient été rompues concernant le règlement de toute cette question de l'*Alabama*. Le ministre de la Justice a été nommé commissaire et j'avoue que dès l'instant où il a accepté cette mission, il s'est démarqué de ses collègues et est devenu officier impérial. En même temps, cependant, je ne puis croire qu'il ait renoncé tout à fait à son poste au Canada ou qu'il n'eut plus le sentiment que son gouvernement serait, dans une certaine mesure, responsable de son poste. On allègue maintenant qu'il s'agit d'un bon traité. Il me semble qu'il est tout aussi bon que les autres traités signés par la Grande-Bretagne et les États-Unis; nous en faisons les frais. Si nous retournons quelques années en arrière, nous constatons qu'une grande partie de nos territoires de l'Ouest ont été arrachés aux colonies pour l'amour de la paix. Plus tard, en 1842, nous voyons qu'une commission est nommée pour régler la question des frontières du Nouveau-Brunswick et du Québec; encore là, une précieuse partie de notre territoire est cédée aux États-Unis.

Au Parlement d'Angleterre, on a dit que ce Traité constituait une sorte de capitulation parce que les États-Unis ont obtenu quelque chose qui ne leur appartenait pas. De plus, ce fut une erreur de la diplomatie britannique qui a mené aux difficultés concernant l'île de San Juan, difficultés qu'il a fallu régler par arbitrage. Je ne prétends pas que nous ne devrions pas aider l'Angleterre dans ses efforts pour assurer la paix avec les États-Unis, mais je prétends que, puisque nous payons le plein montant de sa dette, on devrait bien nous traiter différemment. Jamais les réclamations formulées au titre des pertes subies du fait des incursions des Fenians n'auraient dû être réglées de cette façon par la Commission; car dès le moment où elle en a été saisie, la réponse fut qu'on ne pouvait les étudier puisqu'on ne les retrouvait pas dans les stipulations, et qu'elles (les réclamations) devaient donc être mises de côté comme étant sans valeur aucune. Ne pourrait-on pas alors dire, en vérité, qu'on a sacrifié nos droits et que le Traité fut une capitulation? En compensation, nous recevons une garantie de quelque 2,500,000 livres sterling, mais cela ne représente rien d'autre que l'aval d'un vote que le marché n'aurait jamais contesté, tandis que nous continuons de jouir de notre prospérité actuelle. Donc, nos droits territoriaux, les pêcheries et la navigation sur le Saint-Laurent ont été cédés aux États-Unis sans compensation adéquate. Tout ce que nous recevons en retour de tout ce que nous avons donné, c'est le libre accès du poisson et de l'huile de poisson au marché américain. L'hon. ministre des Postes avoue qu'on s'est élevé contre le Traité, mais tout cela est maintenant